



**COMMUNIQUE AGREMENTS DES PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITÉ
(STRUCTURES DE CERTIFICATION, EXPORTATEURS, CENTRE D'ACHATS (Acheteurs),
SOCIÉTÉS COOPERATIVES, CABINETS D'AUDIT)**

CAMPAGNE 2019-2020

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux de mettre en œuvre des projets de certification et/ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao, d'acheter du cacao certifié ou d'effectuer des activités liées à la certification au titre de la campagne 2019-2020, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café Cacao, sis au 21^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB à Abidjan-Plateau.

La Direction Générale du Conseil du Café-Cacao rappelle qu'en ce qui concerne les sociétés coopératives, ne sont autorisées à solliciter un agrément qu'exclusivement celles qui financent elles-mêmes leurs projets de certification.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de **8h à 12h et de 14h à 16h au 21^{ème} étage porte 21.08** (Secrétariat de la Direction des Ventes), **du 29 juillet au 30 août 2019, délai de rigueur.**

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **21^{ème} étage porte 21.08** (Secrétariat de la Direction des Ventes) et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seul le dossier **relié** et présenté en un exemplaire, **comportant toutes les pièces requises sera reçu et traité.**

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°121207317305, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. Seules les sociétés coopératives sont exemptées du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 27 31/20 20 27 77



La Direction Générale